

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 septembre 2020

Convocation du 2 septembre 2020

« J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du conseil municipal le 9 septembre 2020 à 20 heures à la salle de réunion – 7 route du Collège à Crochte. »

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Désignations pour les Commissions CCHF :
- CLECT
- Commissions thématiques :
 - 1) commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication
 - 2) commission développement économique, développement territoriale et agriculture
 - 3) commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage des repas à domicile
 - 4) commission voirie, bâtiments et festivités
 - 5) commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier
- Référents PLUI
- Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Subventions aux associations,
- Tarifs périscolaires,
- Recrutement d'agents en Parcours Emploi Compétences,
 - Décision prise par le Maire en application de l'article L 2122-22 du code de collectivité territoriales,
 - Questions diverses

Présents : MM. BLONDEEL Christophe, CAGNIART Philippe, COLAERT Stéphane, DECAD Stéphane, DECOKER Laurence, LE CORRE Ludovic, LEDEIN Irène, LEMOYNE Geoffrey, MASINGUE Christian, MENEBOO Antoine, PRUVOST Alicia et VERMERSCH Patrice.

Excusés : MM CHANCELIER Claire et FOUCKE Angélique.

Absent représenté par pouvoir :

M. ALIBERT Francis a donné pouvoir à M. LE CORRE Ludovic

Secrétaire de séance : M. VERMERSCH Patrice

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020

Approuvé à l'unanimité

Madame LEDEIN fait la remarque qu'elle trouve très succincts les commentaires concernant l'approbation du budget suite à la démonstration vidéo point par point aux conseillers.

Monsieur le Maire répond de la difficulté à retranscrire 2 heures d'explications budgétaires vidéos sur des documents papiers sachant que le conseil l'a approuvé à l'unanimité et qu'un exemplaire de celui-ci était à disposition en mairie sur simple demande des conseillers.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Aucune Déclaration d'Intention d'Aliéner n'a été déposée depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Bibliothèque : règlement intérieur et tarifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commission information, communication, fêtes et cérémonies, bibliothèque et personnes âgées a étudié un nouveau fonctionnement pour la bibliothèque.

De cette étude, en résulte un nouveau règlement et la proposition d'une adhésion annuelle.

L'adhésion annuelle serait de 20 € par adulte et 5 € par enfant sauf pour les élèves de l'école Marcel Aymé de Crochte. L'adhésion est pour une durée d'un an à l'inscription.

Madame LEDEIN demande à ce que la gratuité pour les enfants de l'école Marcel Aymé soit étendue à tous les enfants du village.

Madame DECOKER répond que lors de la réunion entre la Commission et les usagers, aucune inquiétude n'a été formulée à ce sujet.

Accord à l'unanimité

Service Application des Droits du Sol à la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 décembre 2014, la CCHF a décidé la création d'un service commun dit « ADS » Autorisation du Droit des Sols.

Ce service, effectif depuis le 1er juillet 2015, procède à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (Certificat d'urbanisme b, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir) pour le compte des communes. Le maire reste compétent pour délivrer les autorisations et détient le pouvoir de police de l'urbanisme. Par délibération en date du 11 février 2015, le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce service.

L'adhésion au service est régie par une convention d'une durée de cinq ans. Cette convention a expiré à la fin du 1er semestre 2020 et il convient maintenant de les renouveler.

Cette convention définit les modalités de travail commun entre les communes et la CCHF

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Accord à l'unanimité

Désignation d'un délégué Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre du 28 juillet 2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner un représentant au sein du conseil municipal pour la commission CLECT. Monsieur Stéphane COLAERT est désigné délégué.

Accord à l'unanimité

Désignations Commissions thématiques de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre du 28 juillet 2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner des représentants au sein du conseil municipal pour les 5 commissions thématiques suivantes :

- Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication

- Commission développement économique, développement territorial et agriculture.
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage des repas à domicile
- Commission voirie, bâtiments et festivités
- Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier.

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes :

- Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication : Monsieur Stéphane COLAERT et Monsieur Patrice VERMERSCH
- Commission développement économique, développement territorial et agriculture : Monsieur Patrice VERMERSCH et Monsieur Stéphane DECAD.
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage des repas à domicile : Monsieur Ludovic LE CORRE et Monsieur Francis ALIBERT.
- Commission voirie, bâtiments et festivités : Monsieur Stéphane COLAERT et Monsieur Philippe CAGNIART
- Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier : Monsieur Stéphane COLAERT et Monsieur Patrice VERMERSCH.

Accord à l'unanimité

Désignation des référents communaux Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre du 28 juillet 2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner deux référents communaux au PLUI.

Désignation de Monsieur Stéphane COLAERT et Monsieur Patrice VERMERSCH en tant que référents communaux pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Accord à l'unanimité

Désignation d'un représentant pour la Commission Intercommunal des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre du 28 juillet 2020, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de désigner un représentant au sein du conseil municipal pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Désignation de Monsieur Christian MASINGUE à la Commission Intercommunale des impôts directs

Accord à l'unanimité

Périscolaire : nouveaux horaires et nouveaux tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020, une analyse de la participation et des tarifs de la commune de Crochte a révélé :

- que la participation des enfants au périscolaire sur le créneau de 7 h à 8 h seulement trois enfants sont présents. Sur les autres communes environnantes, l'ouverture au périscolaire est fixée à 7 h 30.
- que les tarifs de Crochte sont dans la tranche basse par rapport aux autres communes, le tableau ci-après le démontre.

Quotient familial	Tarifs 2019 En euro par heure	Proposition tarifs 2020 en euros par heure
Inférieur à 700	1.35	1.50
De 700 à 899	1.40	1.55
De 900 à 1099	1.45	1.60
De 1100 à 1399	1.55	1.70
Supérieur à 1400	1.60	1.80

Ces tarifs représentent une augmentation de 10 % en moyenne au maximum. Ce changement peut permettre de faire environ 7 500 € d'économie pour la commune.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal à délibérer sur les nouveaux horaires et les nouveaux tarifs.

- nouveaux horaires comme suit, 7h30 à 9 h et 16h30 à 18h.
- nouveaux tarifs suivant le tableau ci-dessous

Quotient familial	Tarifs 2020 en euros par heure
Inférieur à 700	1.50
De 700 à 899	1.55
De 900 à 1099	1.60
De 1100 à 1399	1.70
Supérieur à 1400	1.80

Accord à l'unanimité

Recrutement d'agents Parcours Emploi Compétences

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Maire informe l'assemblée :

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien pour les bâtiments communaux et le service à la restauration scolaire à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 12 octobre 2020.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

De la mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement et la signature des actes correspondants

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Accord à l'unanimité

Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention aux associations reprises ci-après :

Foyer Socio Educatif	135.00
Amicale des donneurs de sang	80.00
USCBVB	250.00
Les retables de flandre	150.00
USEP	100.00
Flandre verdoyante et fleurie	55.00
Club des Séniors	250.00
Club des Séniors après-midi des Aînés	1000.00
Coopérative scolaire	650.00
Coopérative scolaire – classe de neige	1440.00
Vit'agym	250.00
Bailando	250.00
Amicale du personnel	250.00
2rayons2soleil	250.00
APE	250.00
TOTAL	5 360.00

Madame DECOKER suggère « pourquoi ne pas proposer une subvention sur 3 ans au lieu de 2 pour la coopérative scolaire - classes de neige ou une voire pour une classe verte » ?
Après réflexion, l'assemblée délibérante a répondu que tous les 3 ans la répartition serait injuste et pour la classe verte, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Madame LEDEIN indique que la commune a fait beaucoup d'économie étant donné qu'il n'y a pas eu de manifestations, en exemple, le banquet des anciens et les voyages.

Monsieur le Maire répond que le budget primitif a été voté en ce sens et que les dépenses dues au COVID sont importantes.

Après discussions, Monsieur le Maire propose de :

- verser les subventions selon la liste ci-après

Foyer Socio Educatif	135.00
Amicale des donateurs de sang	80.00
Les retables de Flandre	150.00
USEP	100.00
Flandre verdoyante et fleurie	55.00
Club des Séniors après-midi des Aînés	1000.00
Coopérative scolaire	650.00
Coopérative scolaire – classe de neige	1440.00
Amicale du personnel	250.00
TOTAL	3 860.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition des subventions accordées pour le FSE, l'amicale des donateurs de sang, les retables de Flandre, l'USEP, la Flandre verdoyante et fleurie, le club des séniors pour les après-midi des aînés, la coopérative scolaire, la coopérative scolaire pour la classe de neige et l'amicale du personnel.

Monsieur le Maire indique que suite aux différentes discussions, les subventions pour les associations suivantes seront mises à l'ordre du jour lors du prochain conseil municipal :

- USCBVB
- Club des Séniors
- Vit'agym
- Bailando
- 2rayons2soleil
- APE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que :

- La rentrée des classes s'est très bien passée, bien que cette dernière fût particulière par les conditions sanitaires, les enfants étaient heureux de se retrouver.
- Pour l'affaire DEVULDER veuve MECQINION, la réception de la notification d'ordonnance d'extinction d'instance en date du 3 septembre 2020 par le tribunal judiciaire de LILLE a été reçue.
- Le dortoir de l'école maternelle est opérationnel, la porte définitive sera posée le 23/09/2020
- Pour la salle des sports, les vestiaires, sanitaires ainsi que toutes les autres portes bois ont été remis en état, l'avancement est à ce jour de 80%. Monsieur VERMERSCH rentrera dans le détail lors du tour de table des conseillers.
- Pour le Secrétariat, l'investissement d'une machine à affranchir a été réalisé et l'aménagement du bureau de la secrétaire
- Pour la Mairie, la création d'un bureau de passage pour les conseillers a également été réalisé.

- Son accord a été donné à Monsieur LE CORRE pour la nouvelle version du site communal, qui revient bien sûr maintenant de plein droit à la commission communication en charge de la mise en page et du contenu de ce dernier.
- Son accord a été donné à l'adhésion du logiciel berger levraut pour les inscriptions à la cantine en ligne.
- Qu'un rendez-vous avec Monsieur Vermersch et moi-même a lieu pour les retables de France à Armentières ceci afin de constater l'avancement.
- Qu'il a repris en main le dossier concernant la construction de la salle communale :
 - o dans un premier temps il reçoit Monsieur DENIS TOP le 10 septembre à 9 heures pour une mise au point de ce qui a été transmis,
 - o le 28 septembre à 10 heures il reçoit Monsieur Duthoit du Département pour explications des aides allouées.
 - o Ensuite un RDV sera pris avec Madame Vanpeene pour une information sur les subventions
 - o De la renégociation des taux d'intérêts avec la caisse d'épargne comme suit :
 Endettement sur 25 ans : de 2.40% à 1.34% taux fixe pour 600 000€ empruntés
 Endettement sur 20 ans : de 2.38 % à 1.15% taux fixe pour 600 000€ empruntés
- Que le département du NORD nous alloue une augmentation de 1 € de l'heure pour le nettoyage et désinfection « COVID 19 » de la salle des sports au vue de la location au collège
- Que la Location au collège, d'après la convention 1 015h X 12€ = 12 182 € à cela va s'ajouter 1 015€ soit un montant total de 13 197 €
- L'opération de dépistage « COVID 19 » a lieu le 19 septembre 2020 en salle communale.
- Le curage des fossés, dérasement sera réalisé le 18, curage 3/3 le 21 et 22 septembre ainsi que le broyage accotement passe d'automne : le 24,25 et 28 septembre 2020.
- Il remercie par la même occasion messieurs Vermersch et Cagniart pour le gros nettoyage et l'évacuation des meubles obsolètes et autres au niveau de l'école maternelle et primaire.
- Que Le gîte l »a Cabarette « relance la commune par courrier sur la gêne occasionné d'un arbre par rapport à l'accessibilité de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. De ce fait Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de le supprimer.

13 voix pour et 1 voix contre

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers

Monsieur VERMERSCH pour les Travaux :

Comme Monsieur le Maire vient d'énumérer nous avons déjà bien avancé en ce qui concerne les travaux d'embellissement de la salle des sports ainsi qu'à l'école Maternelle.

Monsieur Decad : signale que les cloches de l'église saint Georges font un drôle de bruit, Monsieur Vermersch informe le conseil qu'un moteur d'une cloche est en panne et que le réparateur est venu pour effectuer un devis de réparation.

Monsieur Decad demande également la possibilité d'enlever les ronces autour de l'église, Monsieur Vermersch prend note et lui assure que cela sera fait et que les employés municipaux iront dès que possible.

Monsieur Masingue demande pourquoi la benne à déchets végétaux est toujours remplie, Monsieur Vermersch lui répond que le SIROM a eu un gros problème avec les rotations en cette période.

Toutefois il faut savoir que ce problème est intercommunal.

Monsieur Le Corre informe

Pour l'ALSH :

Le Centre aéré du 13/07 au 24/07 sur les thèmes des châteaux forts s'est très bien passé

Les effectifs sont les suivants : la 1ère semaine : 13 enfants, la 2ème semaine : 22 enfants

Un Bon retour sur la prestation dans ce contexte sanitaire.

Pour la périscolaire

A la reprise du péri : 15 enfants en moyenne le matin et 20 le soir (pour info notre capacité d'accueil est de 24 enfants avec deux animateurs)

Avec 5 enfants minimum dès l'ouverture à 7H30

Pour la restauration scolaire

Comme Monsieur le Maire l'a évoqué, un marché négocié à bons de commande d'un an avec Dupont restauration a été signé

Un nouveau marché sera à lancer pour la rentrée 2021.

Un cahier de suivi journalier sur l'appréciation des repas par les enfants ainsi que le déroulement du repas a été mis en place.

Comme Monsieur le Maire l'a évoqué, un outil de réservation et de paiement en ligne est en cours d'étude pour une mise en place à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Pour le site Internet de la commune

Le lancement du dossier de renouvellement du site de la commune sous un format plus actuel. Cette prestation est intégrée dans notre contrat actuel et ne représente aucun coût pour la commune. Le site sera travaillé avec la commission communication.

Monsieur Meneboo tiens à féliciter l'efficacité de la page Facebook pour les informations essentielles sur le village.

Monsieur Lemoyne demande si la municipalité a prévu un centre aéré aux vacances de la Toussaint., la réponse est négative, cela ne s'est jamais fait sur Crochte mais Monsieur Lemoyne est informé que la CCHF prévoit des centres aérés pour les vacances de la Toussaint.

Monsieur Cagniard donne les informations suivantes sur la Bibliothèque :

Après deux réunions où étaient conviées des adhérents et une rencontre avec la référente de la bibliothèque de Socx, il a été convenu de créer une bibliothèque municipale avec Madame Marchand comme référente. Plusieurs utilisatrices de la bibliothèque se sont portées volontaires pour être bénévoles et assurer les permanences les mercredis et samedis.

Une prochaine réunion est prévue ce samedi pour que de nouvelles personnes puissent compléter l'équipe, se former au logiciel et planifier les présences pendant les accueils.

2 familles n'ont pas encore rendu des livres malgré les relances.

Le conseil municipal vient de donner son approbation pour le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque et de fixer le montant des adhésions pour les adultes et les enfants.

Pour les Manifestations

Samedi dernier : pot de la municipalité en l'honneur du départ de l'abbé Armel, il y avait une dizaine de personnes à la fin de la messe à Crochte présentes. Il manquait un peu de cérémonial et d'anticipation ce qui fut remarqué par le père ARMEL.

La dernière messe du père Armel aura lieu le 20 septembre 2020 à 10h30 à Bergues.

Les évènements à venir :

Samedi 19 septembre 2020, test de dépistage de 9h00 à 12h00 à la salle communale.

Prochainement, la pose des plaques sur les arbres avec le prénom des enfants qui les ont plantés dans le parc du Looweg.

Prévoir ce moment avec la directrice de l'école, la municipalité (Monsieur Ludovic Le Corre) et Yserhouck.

Mercredi 11 novembre 2020.

A 10H30, cérémonie à la mairie, à 11h00 aux monuments aux morts, 12h00 remise des médaillés du travail.

A 18h30, parcours de la Saint Martin dans le lotissement de la Chapelle et distribution de follaerts à la salle des sports. Pourquoi pas un bar tenu par l'APE ?

Rappel : le 10 décembre 2020, spectacle des enfants de l'école, le 18 Noël du personnel communal, le 19 Noël des Aînés.

Je vous remercie de vous inscrire dans le tableau qui passe en fonction de vos disponibilités pour assurer ces diverses manifestations.

Pour la Communication

Actualisation du site de la commune : Monsieur Ludovic Le Corre y travaille et une réunion avec la commission est à prévoir pour l'affiner.

Madame Laurence Decoker donne les informations suivantes concernant les associations :

Une nouvelle association pour le Tarot a été créée à Bierne. Le club a donc déménagé là-bas.

Le badminton n'a pas arrêté durant la période estivale. Il a repris depuis le 25 août 2020.

Une étude pour la venue d'une section tir à l'arc est à l'étude. Une réunion a eu lieu ce mardi 8 septembre 2020 à la mairie de Pitgam. Le tir à l'arc à Crochte va commencer à compter du samedi 26 du même mois.

Vit'a gym a pu organiser des séances en plein air pendant l'été. Les cours reprennent en salle des sports dès ce jour.

Bailando reprend les cours dès le 20 septembre 2020. Une nouvelle permanence pour les inscriptions aura lieu le mercredi 16 septembre après-midi.

L'association 2 rayons 2 soleils annule la brocante du 8 novembre 2020 en raison du passage de notre région en zone rouge.

Les rencontres du club des aînés sont suspendues suite au Covid 19.

Le Petit Crochtois

Madame Decoker a proposé une maquette et l'a transmise aux conseillers, cette dernière est à commenter et à compléter. Une réflexion est en cours sur la distribution d'un support papier pour les aînés qui le désirent.

Un autre mode de distribution est à l'étude concernant le premier exemplaire, les personnes qui ont difficultés pour accéder aux nouvelles technologies doivent se manifester auprès de la commission communication.

Fin de séance 21h30